

# Les missions fiscales de l'expert-comptable

Les missions fiscales de l'expert-comptable  
Les missions fiscales de l'expert-comptable  
[adminadmin-dsebastiao@cs.experts-comptables.org](mailto:adminadmin-dsebastiao@cs.experts-comptables.org)

Qu'ils soient industriels, commerçants, artisans, membres de professions libérales, agriculteurs, responsables d'associations, particuliers ou responsables de collectivités locales, tous les clients de l'expert-comptable sont astreints à des formalités fiscales.

L'expert-comptable conseille ses clients dans la recherche des meilleures solutions en matière fiscale, dans le cadre de ses missions récurrentes comptables et administratives.

A partir des données chiffrées qu'il a recensées et validées, le membre de l'Ordre assiste les contribuables dans leurs obligations fiscales et leur apporte la sécurité souhaitée.

## Les conseils en matière fiscale

L'expert-comptable assiste et conseille le chef d'entreprise sur l'application et les répercussions des textes fiscaux en vigueur.

L'expert-comptable est à votre service pour les tâches suivantes :

- Conseils permanents sur la fiscalité de l'entreprise
- Optimisation de la situation fiscale sur le plan des revenus, de la gestion du patrimoine, des placements financiers... choix des grandes options ;
- Suivi de la fiscalité quotidienne de l'entreprise en fonction de sa structure juridique ;
- Recherche et préparation de dossiers d'exonération.
- Conseils spécifiques lors d'opérations ponctuelles
- Recherche et proposition de solutions en matière de succession, de transmission d'entreprise ou de patrimoine ;
- Etude et évaluation à l'occasion de cessions, rachats, fusions d'entreprises ou transferts de biens entre entreprises ;
- Evaluation des propositions de montages fiscaux ;
- Assistance du contribuable lors de vérifications ou de contentieux ;
- Optimisation fiscale des choix de gestion nationaux ou internationaux.

## Les déclarations fiscales

L'expert-comptable a développé des outils spécifiques tant dans le déclaratif que dans l'évaluation du poids de la fiscalité dans l'entreprise.

L'expert-comptable est à votre service pour les tâches suivantes :

- déclarations périodiques et annuelles de TVA ;
- déclaration de taxe professionnelle ;
- déclaration annuelle des résultats ;
- autres déclarations fiscales relatives aux entreprises ;
- visa fiscal pour bénéficier de l'abattement des organismes agréés ;
- toutes autres déclarations fiscales.

## Et au-delà des missions récurrentes, les missions d'audit contractuel

### Audits du domaine fiscal

L'expert-comptable audite l'ensemble de la gestion fiscale par rapport aux textes et à la stratégie choisie par l'entreprise.

### Audit de conformité

Contrôle des pratiques de l'entreprise au regard des règles en vigueur

Proposition et mise en place de solutions

### Audit stratégique

Assistance du chef d'entreprise sur les choix à court, moyen et long termes relatifs à la gestion fiscale de l'entreprise

Suivi des applications et de la mise en place de la stratégie

Aide à la mise en place de la veille des opportunités fiscales

2007.10.09 17:55

Aucune relation